

Commune de
GRAND-CHAMP
Morbihan



SOUS LA NATURE, LE TALENT

COMMUNE DE GRAND-CHAMP

**MISE A DISPOSITION D'UN TECHNICIEN ET DE
MATERIEL SCENIQUE
ESPACE 2000**

CAHIER DES CHARGES

Date de remise des offres : lundi 14 juin à 12 heures

**Place de la mairie
BP 11
56390 GRAND-CHAMP**

31 mai 2010

CONTEXTE

L'Espace 2000 à Grand-Champ est un équipement conçu pour accueillir tout type d'évènements : concerts, danse, théâtre, vins d'honneurs, mariages... Sa capacité totale maximale est de 1 500 personnes.

Cette salle permet, par ses aménagements, de répondre aux impératifs suivants :

- une bonne visibilité,
- une bonne acoustique,
- un respect des normes de sécurité.

La commune de Grand-Champ met aujourd'hui à disposition des organisateurs de spectacle du matériel d'éclairage (projecteurs...) et du système de diffusion son.

Cependant, en fonction du type de spectacle, le matériel actuellement en place peut s'avérer insuffisant. La présence d'un technicien supplémentaire en son et lumière s'avère également parfois nécessaire.

OBJET DE LA CONSULTATION

Mise à disposition d'un technicien et de matériel scénique, à l'Espace 2000, tel que défini ci-dessous :

1) MOYENS HUMAINS :

⇒ Mise à disposition d'un technicien en son et lumière pour une durée de 5 heures, sur différents créneaux (en général le week-end y compris le vendredi) :

- . de 8 heures à 13 heures,
- . de 14 heures à 19 heures,
- . de 20 heures à 1 heure du matin.

2) EQUIPEMENT SCENIQUE :

Le matériel suivant devra être mis à disposition, de 8 heures à 2 heures du matin :

- ⇒ 4 PC 2 kg
- ⇒ 6 PC 1 kg ou 6 pars
- ⇒ 1 micro casque ou 1 micro-cravate
- ⇒ 1 table de mixage numérique
- ⇒ 2 micros HF de qualité

CRITERES DE SELECTION DU PRESTATAIRE

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- prix : 50 %
- matériel : 30 %
- références professionnelles du technicien : 20 %

OFFRE DU CANDIDAT

La prestation devra être évaluée de façon forfaitaire, individuellement :

- 1 - Pour la mise à disposition du technicien, sur chacun des créneaux ;
- 2 - Pour la mise à disposition du matériel.

Il est précisé que 12 à 15 interventions dans l'année sont prévisibles.

La date de remise des offres est fixée au lundi 14 juin à 12 heures.

CONDITIONS GENERALES

Le prestataire de service devra prendre toutes dispositions afin d'assurer, dans le cadre de la réglementation actuelle, la sécurité des personnes et des biens.

Le prestataire reconnaît s'être rendu sur place, avoir fait toutes constatations de la disposition des lieux, de toutes les sujétions d'exécution que peut comporter la réalisation des prestations demandées.

Contact pour tout renseignement : Mairie de Grand-Champ
M. Jean-Yves Robin
06.63.53.00.88